Le Décor de la vie

L'ART DES JARDINS DE 1830 A 1930

Certes le thème choisi par M. Paul Vitry et Mlle Charrageat, l'auteur d'un bon manuel sur les jardins, pour leur exposition de cette année au château de Maisons, à savoir « l'art des jardins de 1830 à 1930 », semble manquer au premier abord du prestige qui s'attache aux seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, dont l'histoire nous a été racontée précédemment. A y regarder de plus près, on découvre l'intérêt obscur, mais réel que présentent les époques de gestation. Sans doute c'est là une expression un peu ridicule, puisque chaque époque porte en elle-même la suivante; mais on voudra bien comprendre que parfois les époques les moins brillantes en apparence sont quelquefois les plus fécondes.

« Il semble que la vie de la campagne acquiert un nouveau charme après les grandes révolutions, lorsque les hommes fatigués des événements aiment à se reposer dans le calme de la retraite. » Cette phrase prudhommesque se trouve dans la *Description des nouveaux jardins de la France et de ses anciens châteaux* que A. de La Borde publia en 1808. De cette manière sentencieuse, mais exacte, il marquait que l'évolution des jardins, comme celle de l'architecture, du mobilier et du costume, correspond à l'évolution des mœurs qui explique, au dix-neuvième siècle, d'une part la modestie des jardins privés et leur diversité, d'autre part la plantation de jardins publics, dans le développement desquels nous discernons la transformation proche et déjà entreprise de l'art des jardins sous l'influence des idées sociales.

De 1805 à 1814, Valadier aménage les terrains occupés autrefois par une vigne du couvent de Sainte-Marie-du-Peuple, qui deviendra l'admirable promenade du Pincio. En Angleterre, au dix-neuvième siècle, pour assainir les agglomérations devenues trop denses par suite des progrès de l'industrie, on ouvre beaucoup de parcs et de jardins publics, avec des avenues pour les voitures, des allées cavalières, des terrains de jeux. De particulier le parc devient collectif. Napoléon III qui, pendant son exil, avait vécu en Angleterre, imite ce qu'il a vu dans ce pays. Il transforme le bois de Boulogne et le bois de Vincennes en promenades publiques, facilite l'accès des Tuileries, aménage le parc des Buttes-Chaumont (1864), le parc de Montsouris (1869). Dans le même temps, Buhler crée à Lyon le remarquable parc de la Tête-d'Or. L'art des jardins s'intègre de plus en plus à l'urbanisme. Des urbanistes comme M. Greber sont devenus d'excellents jardiniers.

Le dix-neuvième siècle, à ses débuts, s'en formait une autre idée. Repton, qui publia en 1803 le volume intitulé *Observation on the Theory and practice of landscape gardening*. J. Thouvin, qui publia en 1820 un livre intitulé *Plans raisonnés de toutes les espèces de jardins*, étaient ce qu'on pourrait appeler des spécialistes. Thouin se qualifie cultivateur et architecte de jardins. Assez semblable était la formation d'un Dufresny, dont se réclamait Le Nôtre, ou d'un Alexandre La Blond, cet élève de Le Nôtre qui dessina Peterhof.

Les deux ouvrages que je viens de citer ont commandé, durant le dix-neuvième siècle, l'évolution des jardins anglo-chinois vers le parc paysager, bien définie à l'exposition du château de Maisons, par la présentation du bois de Boulogne, avec ses constructions légères et comptant peu dans la nature, du bois de Vincennes, de la « Colonie » de Maisons-Laffitte, du lotissement du parc de Neuilly, du parc de la Tête-d'Or, avec lequel rivaliseront bientôt les 200 hectares de Parilly que Lyon médite de planter, du Vésinet, de Villiers et de Courbevoie (1820), du parc de Liverpool, planté en 1868 par Ed. André le père, du parc de Montsouris, du parc des Buttes-Chaumont, qui a si heureusement tiré parti d'une ancienne carrière et dont beaucoup de communes de la banlieue parisienne, disposant, elles aussi, d'anciennes carrières, peuvent s'inspirer pour y aménager des parcs.

L'amusement de quelques nuances sentimentales telles que l'engouement de l'époque romantique pour les tombeaux et autres fabriques de style troubadour ne doit point nous faire prendre le goût pour le talent, ni oublier les principes. Repton, dans son livre, en a formulé quelques-uns relativement aux effets de perspective, de symétrie et d'optique. C'est ainsi qu'il reprend la loi de Descartes concernant la réflexion des corps lumineux dans l'eau : « L'angle de réflexion est égal à l'angle d'incidence ». Cette loi, Le Nôtre l'appliqua en déterminant les points lumineux formés par les bassins de Vaux-le-Vicomte. Beaucoup de praticiens l'ignorent; il en résulte que les lignes de démarcation séparant les terrasses situées à des plans successifs coupent les parterres d'eau et de verdure. De cette erreur on remarquera plus d'un exemple à l'exposition du château de Maisons. L'importance accordée par Repton à ces problèmes d'optique, leur application à l'art des jardins, *Optics or visions, axis of vision, quantity or field of vision*, suffirent à redresser en Angleterre la tradition du jardin paysager, abandonnée à la fin du dix-huitième siècle.

Le mérite de Thouin consista d'abord dans un éclectisme qui lui permit de juxtaposer dans son album les parterres des Tuileries et les parcs paysagers, ensuite et surtout, dans la discrimination des jardins. Connaître, c'est distinguer. Si le « programme » est bien défini, il y a chance que les artistes chargés de l'exprimer se trompent moins. Thouin distingue donc entre les jardins économiques ou légumiers, les jardins fruitiers ou vergers, les jardins de botanique, les jardins d'agrément ou de plaisance, qui remplacent dans son esprit les jardins de plaisir, lieux « d'esbatements » ou « galeries de joyeusetés » de l'ancien temps. Ajoutez à ces acquisitions d'un Repton ou d'un Thouin la recherche des espèces exotiques, des essences rares, comme le magnolia, introduit en France par Pierre Magnol. Mais tandis que les Anglais ou les Allemands réservent aux fleurs une partie du parc, *flower-garden*, *blumen-garten*, qui équivalent aux jardins secrets de la Renaissance, Thouin mêle les fleurs au dessin de la pelouse.

Parallèlement à la transformation progressive du jardin anglo-chinois en jardin paysager se manifestait, au dix-neuvième siècle, le désir de restaurer les parcs classiques travestis à l'anglaise au cours du dix-huitième siècle et au début de dix-neuvième. En 1850, le cardinal de Hohenlohe remet en état les jardins de la villa d'Este. En 1875, M. Sommier achète Vaux-le-Vicomte et entreprend d'en restituer les jardins dans leur état primitif. Le docteur Carvalho, à Villandry, reconstitue les dessins de la Renaissance française. M. Duchesne, maître du genre, se fait le nouvel et principal ordonnateur de ce retour à la tradition. Barrès inaugure aux Tuileries une réplique du buste de Le Nôtre par Coysevox que conserve l'église voisine de Saint-Roch. MM. Edouard André, Paul Véra, Moreux, Greber, Marrast, Duprat, celui-ci aux parcs de Château-Margaux et de la Roche-Corbon en Saintonge, se font les ordonnateurs de ce retour à la tradition. On étudiera leurs œuvres au château de Maisons, ainsi que les plans dressés par M. Duchesne pour Vaux-le-Vicomte, le Marais, Breteuil, Condé-sur-Iton, Voisins, Nordirchen, Blenheim.

Mais voici que de nos jours s'accomplit une nouvelle révolution sociale. Avec tristesse, celui qui a travaillé pour des princes, des gentilshommes ou de grands bourgeois s'aperçoit que les temps sont révolus et qu'il lui faudra désormais travailler pour la collectivité. M. Duchesne, qui a joué auprès des grands de ce monde, le rôle d'un Le Nôtre auprès de Louis XIV, observe que désormais l'art des jardins doit être envisagé du point de vue social. « On ne peut plus séparer, dit-il dans l'introduction du magnifique album qu'il publie sous le titre significatif *les Jardins de l'avenir*, les problèmes économiques des questions sociales et esthétiques. » Et ceci : « Le luxe cessera d'avoir sa fin en soi puisque, au lieu d'exprimer le raffinement de quelques êtres privilégiés, il devra satisfaire aux aspirations esthétiques des foules, en les leur révélant souvent à elles-mêmes, et donner à d'innombrables individus le repos ou le stimulant exigés par leurs activités productrices. » Dans ce livre de suggestions, illustré par des planches qui démontrent en son auteur l'identité du technicien et du théoricien, M. Duchesne désigne les jardins d'hier, d'aujourd'hui, de demain. Parmi ces derniers, il classe les jardins des écoles nouvelles, les jardins publics de villes, les parcs de sports, les parcs éducatifs, récréatifs et de repos. Et par là même il semble critiquer la confusion actuelle de nos jardins publics, où l'enfant de cinq ans joue à côté de l'adolescent, où l'adolescent bouscule l'adulte.

Avec un rare bonheur d'expressions, M. Henry de Jouvenel présente ce Thouin ou ce Repton de 1935 : « Vous avez construit nombre de jardins fameux. Le dessin des parterres, des arbres et des eaux, tel que vous le concevez, s'ordonne autour de la demeure de manière à achever la fenêtre et la porte par la perspective... Ce sont là jeux de prince qui dépassent désormais les facultés des individus et doivent ou cesser ou se démocratiser... Vous proposez de marier le jardin à la ville et non plus à la maison, de l'aménager : ici pour les jeux des enfants, là pour le loisir des travailleurs, plus loin pour les terrains de sports de l'adolescence, partout pour la respiration des foules. Les plans que vous nous offrez sont inspirés par le sens des proportions et des lignes dont témoignent vos œuvres d'hier; cependant, un sens plus large s'y atteste : celui des besoins d'une humanité qui étouffe dans les bureaux, les ateliers, les usines... » On ne saurait mieux traduire, en quelques mots, la métamorphose qui s'ébauchait au début du dix-neuvième siècle et s'accomplit, après quelque cent ans, au rythme d'une révolution esthétique et sociale.

LÉANDRE VAILLAT.

MARINE

Cadre de réserve

Le contre-amiral Cloitre est placé dans la 2e section du cadre des officiers généraux.

Promotion

Est promu dans le corps des officiers de marine, au grade de capitaine de vaisseau : le capitaine de frégate Bléhaut.

Construction d'une flotte iraquoise

Une nouvelle, émanent de Bagdad, informe que le gouvernement de l'Irak aurait pris la décision de créer une « flotte nationale ».

Il commencera par commander quatre cannonières en Angleterre.

AIR

Nouvel avion léger de bombardement britannique

Le ministre de l'air britannique a arrêté le type d'appareil léger de bombardement qui sera adopté par la Royal Air Force. Une commande très importante vient d'être passée par le gouvernement à la firme qui a établi ce nouveau modèle.

Il s'agit d'un monoplan bimoteur, capable d'atteindre une vitesse de 440 kilomètres à l'heure, et dérivé d'un appareil commercial, qui s'était fait remarquer lors de la course aérienne Londres-Melbourne.

LES DÉCRETS-LOIS

pour la défense du franc

La préparation des nouveaux décrets-lois

M. Pierre Laval a poursuivi, hier, ses entretiens en vue de la mise au point du programme d'action gouvernementale en vue de la baisse du coût de la vie et de la reprise de l'activité économique.

Les nouveaux décrets-lois, au nombre d'une vingtaine, seront accompagnés de diverses mesures prises suivant accord intervenu entre le président du conseil et les représentants de plusieurs corporations, pour une diminution du prix de certaines denrées, notamment de la viande.

La protection de l'épargne est également au premier plan des préoccupations du gouvernement; dans ce domaine, un effort sérieux va être tenté. De même, un plan de travaux est étudié qui serait mis en œuvre jusque dans les petites communes afin de provoquer un mouvement générateur de travail qui permettrait d'occuper utilement les ouvriers demeurés jusqu'ici en chômage.

C'est cette nouvelle politique de travaux qu'a examinée la conférence d'hier matin; cette étude a été poursuivie, l'après-midi, au cours d'une réunion qui groupait M. Fabry, ministre de la guerre, et le contrôleur général Guinand, secrétaire général du ministère; le général Denain, ministre de l'air; MM. Mandel, ministre des P.T.T.; Cathala, ministre de l'agriculture; Régnier, ministre des finances; Bouthillier, directeur général du budget; Frossard, ministre du travail, ainsi que les conseillers techniques de la présidence du conseil, MM. Gignoux, Dautry et Rueff.

Par ailleurs, il a été décidé par MM. Pierre Laval et Paganon, que tous les préfets seraient convoqués au quai d'Orsay, vers la fin de la semaine, vraisemblablement vendredi, pour recevoir du chef du gouvernement et des ministres intéressés les directives indispensables à l'application des décrets-lois. Le président du conseil exposera à ces hauts fonctionnaires son plan de reprise économique et la politique de travaux dont ils devront inspirer leur action auprès des collectivités de leur ressort, en même temps qu'il leur précisera ses instructions en ce qui concerne la lutte pour la baisse du coût de la vie.

Le plan de la C. G. T.

Le samedi 3 août se sont réunis, au siège de la C. G. T., et sous la présidence de son secrétaire général, les représentants des organisations et partis suivants :

Confédération générale du travail unitaire; parti socialiste (S.F.I.O.); parti communiste; parti d'unité prolétarienne; parti républicain radical et radical socialiste; parti socialiste de France; parti socialiste français; parti républicain socialiste; parti radical, groupe Camille-Pelletan; Ligue des droits de l'homme; Confédération nationale paysanne; Fédération ouvrière et paysanne; Ligue des anciens combattants pacifistes; Union fédérale des associations françaises d'anciens combattants; Fédération nationale des anciens combattants républicains; Confédération nationale des anciens combattants; Ligue de la jeune république; Ligue de l'enseignement.

Un représentant du Front populaire assistait également à cette réunion comme observateur.

Cette première réunion avait pour but de savoir si un accord pouvait s'établir entre ces différents groupements et partis sur le plan de la C. G. T. comme base d'action commune en vue de substituer à la désastreuse politique de déflation une politique constructive de remembrement économique national.

L'accord fut unanime, les représentants de la Confédération nationale des anciens combattants ayant déclaré qu'ils réservaient leur adhésion définitive après référence à leur comité général.

Cette unanimité enregistrée, la réunion a décidé, sur proposition de son président, de nommer quatre commissions chargées de préciser et de compléter les mesures et procédures de réalisation déjà contenues dans le plan pour les quatre ordres de revendications :

1° Résorption de la crise : programme de travaux publics et lutte contre la détresse paysanne;
2° Nationalisation du crédit et organisation bancaire;
3° Nationalisation industrialisée des industries-clés;
4° *Conseil national économique*.

Pour chacune de ces commissions, les groupements et partis sont invités à désigner dans le plus bref délai un délégué; le travail des commissions devra être terminé pour la fin du mois d'août, la réunion plénière étant d'ores et déjà convoquée pour le samedi 31 août.

Dans les administrations de la ville de Paris

On nous prie d'insérer un communiqué ainsi conçu :

La Fédération des associations de chefs et rédacteurs des administrations de la ville de Paris, réunie en assemblée générale extraordinaire, le 5 août, 66, rue de Rivoli, a adopté un ordre du jour dans lequel elle déclare : s'étonner et regretter que les dispositions des décrets-lois portant réduction des émoluments lui aient été appliquées sans que le Conseil municipal et le Conseil général aient eu à se prononcer; tenir pour fâcheux qu'avant que soit frappée une catégorie de citoyens qui ont toujours rempli leur devoir fiscal, il n'ait pas été procédé à une vérification des revenus imposables dont les déclarations sont le plus souvent insuffisantes et parfois même inexistantes; et demander l'extension à l'ensemble des fonctionnaires de la Ville et du département des indemnités compensatrices réservées aux services actifs de la préfecture de police.

L'application des décrets-lois à l'Algérie

Le *Journal officiel* publie ce matin un décret étendant à l'Algérie l'application des dispositions des décrets-lois du 16 juillet 1935.

Les manifestations

Violents incidents à Toulon

Hier, à Toulon, après avoir reçu le payement de leur quinzaine, qui subissait la retenue de 10 0/0, 3,500 ouvriers de l'arsenal et fonctionnaires de diverses catégories ont organisé, de 18 heures à 19 heures, un meeting en plein air pour protester contre les décrets-lois. Ce meeting a eu lieu sur le terre-plein situé devant la porte de l'arsenal principal à Castigneau. Les délégués des syndicats et M. Bartolini, le nouveau député communiste, ont pris la parole. Puis les assistants ont formé un cortège, et, encadrés par des agents de police, ont parcouru la ville en chantant l'*Internationale* et en poussant des cris hostiles au président du conseil. Ils arrivèrent ainsi devant la Bourse du travail, et l'on pensait que la manifestation allait prendre fin, lorsque soudain les dirigeants, en dépit de leurs exhortations, furent débordés par une masse de jeunes gens qui forcèrent les barrages de police et pénétrèrent dans l'édifice où ils s'emparèrent des drapeaux rouges portant les inscriptions des syndicats. Ils les déployèrent, reformèrent un cortège et se dirigèrent vers le haut de la ville, mais les agents et les gendarmes leur barrèrent le chemin. C'est alors que, peu après, un troisième cortège s'organisa; à travers les rues principales, les manifestants, poussant des vociférations, gagnèrent le boulevard de Strasbourg : là, les glaces de plusieurs cafés furent brisées à coups de pierre; les consommateurs furent menacés, certains même molestés, notamment des officiers de marine (qui, notons-le en passant, subissent, eux aussi, une retenue de 10 0/0 sur leur solde). Des coups de revolver furent tirés en l'air.

On compte treize blessés, à coups de poing, de bouteille, de siphon, de matraque, de chaise ou à coups de pierre, parmi lesquels un enseigne de vaisseau du contre-torpilleur *Maillé-Brézé*, un professeur, une dame de 60 ans, un capitaine au long cours, un maréchal-des-logis chef, un adjudant de gendarmerie et quatre gendarmes. Les dégâts matériels dans les cafés sont importants. Un magasin a eu sa devanture particulièrement endommagée.

Finalement, le cortège s'est disloqué rue de l'Orgue; les drapeaux rouges ont été repliés et rapportés à la Bourse du travail.

On signale, d'autre part, que, sur le quai Cronstadt, le café de la Rade a été saccagé. La façade d'un cinéma a été détériorée ainsi que les bureaux d'une compagnie d'assurances.

A 20 h. 30, le calme était rétabli. Le sous-préfet de Toulon a adressé, le soir même, un rapport au préfet du Var. La direction de la police d'Etat fait rechercher les auteurs des violences que nous venons de signaler. Aucune arrestation n'a encore été opérée.

Incidents à Brest

Une manifestation contre les décrets-lois s'est produite, hier après-midi, dans l'arsenal de Brest, dès la reprise du travail. Des ouvriers, quittant les ateliers du plateau des Capucins, ont débauché ceux qui travaillaient à bord du croiseur *Dunkerque*, du cuirassé *Lorraine* et du croiseur *Jeanne-d'Arc*. Le mouvement s'est étendu à d'autres ateliers et 2,000 manifestants, en colonne, drapeau rouge en tête, ont défilé sur les quais et se sont dirigés vers Lannion. La garde a été renforcée aux grilles de l'arsenal et à bord de tous les bâtiments en réparation. A 16 heures, las de défiler sur le terrain militaire en chantant l'*Internationale*, les manifestants sont revenus dans leurs ateliers, ont touché le montant de leur quinzaine et ont quitté l'arsenal dans le plus grand calme.

Le « Front populaire » dans les Vosges

Un meeting organisé par le comité départemental du Front populaire des Vosges pour protester contre les décrets-lois a eu lieu à Epinal. Plus de 800 personnes y assistaient; M. Benoit, au nom du parti socialiste, et M. Uni, délégué du parti communiste, y prirent la parole. M. Marc Rucart, député radical socialiste d'Epinal, exposa ensuite les raisons pour lesquelles il a toujours refusé les pleins pouvoirs et les refusera à tout gouvernement quel qu'il soit. Il a fait appel à l'union de toutes les forces de gauche pour lutter contre la réaction.

Un ordre du jour de protestation contre les décrets-lois a été voté à l'unanimité et remis ensuite au préfet.

A l'issue de la réunion un cortège précédé de drapeaux tricolores et de drapeaux rouges s'est rendu au monument aux morts de la guerre pour y déposer une gerbe d'œillets rouges. Cette manifestation a eu lieu sans le moindre incident, sans un cri, sans un chant.

LA LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE

Les loyers de la ville de Paris

En application du décret-loi du 16 juillet 1935, le préfet de la Seine vient d'inviter l'office public d'habitations de la ville de Paris, la régie immobilière de la ville, ses sociétés de gérance, à appliquer, à partir du 1er juillet, la réduction de 10 0/0 prévue par ce décret sur les loyers des locaux à usage d'habitation ou professionnel.

A Saint-Cloud

Sur la demande de la municipalité de Saint-Cloud et en accord avec l'Union commerciale de cette ville, les marchands bouchers de Saint-Cloud ont décidé de baisser le prix de la viande dans des proportions au moins égales à celles des décrets-lois.

Dans le Tarn-et-Garonne

Le préfet de Tarn-et-Garonne, en accord avec le maire de Montauban, est intervenu auprès des différents syndicats et groupements d'alimentation pour réaliser un abaissement du coût de la vie par suite de l'application des décrets-lois. C'est ainsi que depuis un mois une baisse de 20 centimes par kilo a été réalisée sur le pain; les bouchers et charcutiers ont consenti une baisse d'un franc par kilo sur diverses catégories de viande; le prix de la graisse fondue a été ramené de 6 francs à 4 francs le kilo; le lait, qui était à 1 fr. 40 le litre il y a un an, est aujourd'hui à 80 centimes. En ce qui concerne les prix du gaz et des charbons, les pourparlers sont en cours.

En Savoie

M. Campion, préfet de la Savoie, a réuni à Chambéry les commerçants en charbons pour les entretenir de la question des prix. A l'unanimité, les commerçants ont décidé de ne pas augmenter les prix du charbon à partir d'aujourd'hui, et même de pratiquer une baisse de 20 centimes par cent kilos pour toutes les commandes de détail reçues jusqu'à la fin du mois de septembre. A cette date, les négociants se réuniront pour établir les prix d'hiver, qui seront vraisemblablement en diminution par rapport à ceux de l'an dernier.

Au ministère du commerce

M. Georges Bonnet, ministre du commerce, a reçu, hier après-midi, M. Massé, directeur général de la chambre syndicale des importateurs des dérivés du pétrole et M. Mathiot, président de l'Union syndicale des indépendants du pétrole, qui lui ont à nouveau indiqué le point de vue des importateurs de moins de 300 tonnes et des pompistes libres.

A la chambre d'agriculture de la Somme

La chambre d'agriculture de la Somme a refusé de répondre à un questionnaire du gouvernement relatif au redressement économique, et a demandé la revalorisation immédiate des produits agricoles.

Chez les commerçants de la région parisienne

Le comité d'action et de défense des commerçants de toutes professions avait organisé, hier après-midi, une réunion, salle Wagram. Plusieurs orateurs ont pris la parole devant 800 auditeurs environ. Un ordre du jour a été adopté, dans lequel les commerçants déclarent notamment :

1° Que tous les actes des législateurs ou des gouvernements ont été hostiles aux commerçants, car aucune des mesures proposées par eux pour la suspension des clauses résolutoires, la revision véritable du prix des fonds, le concordat en matière d'impôts, n'ont reçu de solution satisfaisante;

2° Que la tentative de déflation, au lieu de diminuer les impôts et charges qui grèvent le commerce, ne tend qu'à diminuer le pouvoir d'achat des consommateurs et conduit ainsi à l'asphyxie économique.

Les commerçants déclarent, d'autre part « que si une réadaptation est nécessaire, elle ne peut être que la conséquence de l'augmentation de la consommation, de la diminution massive des impôts qui frappent celle-ci et de la liquidation du chômage par la reprise de l'activité économique. Ils s'engagent « à aider toutes les forces vives du pays : industriels, ouvriers, paysans, fonctionnaires, contribuables, anciens combattants, etc., dans tout mouvement de protestation à caractère strictement économique »; ils donnent mandat au comité de réunir avant la rentrée du Parlement, un congrès de toutes les organisations économiques et de dresser un programme comportant la réglementation du commerce ainsi que les rapports entre la production et la consommation.

Une confédération de propriétaires

On nous communique la note suivante :

Un nombre important de propriétaires affiliés déjà à divers groupements ou syndicats de Paris et de province se sont réunis à Paris et ont adopté la résolution suivante :

Considérant,

1° Que les charges de toutes sortes qui grèvent leurs immeubles sont en hausse constante alors que leurs revenus diminuent de jour en jour;

2° Que le taux du loyer de l'argent pour des milliers d'entre eux est excessif, voire même usuraire;

3° Que des collectivités bénéficient d'avantage extravagants,

Décident de se grouper en une Confédération générale et d'entreprendre une énergique campagne auprès des pouvoirs publics pour la défense de leurs droits.

Provisoirement, le siège de la future confédération est fixé à Paris, 22, rue des Halles (1er arrondissement). Téléphone: Louvre 12-06 où les adhésions de principe seront reçues.

ÉCHOS ET INFORMATIONS

IL Y A UN DEMI-SIÈCLE

Lu dans le *Temps* du vendredi 7 août 1885 :

× *Après être resté exposé pendant la nuit au Capitole, où défilait une foule nombreuse, le corps du général Grant a été transporté, hier, d'Albany à New-York. Sur le parcours du train funéraire, toutes les stations étaient tendues de noir et pleines de monde.*

Les anges nègres. — Il y a aux Etats-Unis un prophète nègre, qui s'intitule « le Père divin » et qui a réuni des milliers d'adeptes qui s'appellent « les anges du royaume du Père divin ». Jusqu'ici rien que de très simple, mais là où les difficultés commencent c'est quand ces « anges » ont demandé l'enregistrement sur les listes électorales des nouveaux noms qu'ils se sont choisis : Délice de vérité, Amour satisfait, Corine Chérubin, Eloge de la joie, Glorieuse illumination, Apôtre Paul, Sourires de beauté, Grâce du nouveau cœur, Bénéfice d'Ezekiel, etc. L'administration s'y étant refusé, ils s'adressèrent à la Cour suprême. Elle vient de les débouter.

Massage salutaire. — Pendant qu'on l'opérait à l'hôpital de Manchester, ces jours-ci, une femme « mourut » quatre minutes. Son cœur s'arrêta : elle cessa de respirer. Le chirurgien, rapporte le *British Medical Journal*, prit la seule chance de sauver sa vie : il l'opéra à nouveau. Il massa son cœur, injecta de l'adrénaline, et après quatre minutes, la patiente se remit à respirer. « Tout ce dont je me souviens, dit-elle aujourd'hui, ce sont les millions d'étoiles que je vis au moment où l'on m'endormit — après les ténèbres. » On aurait préféré que la défunte ressuscitée revînt de l'autre monde avec des visions enchanteresses. Mais les sceptiques ne l'auraient pas crue.

2. — LE TEMPS. — 7 août 1935

Naissances

— M. Henri Tombeck, et Mme, née Geneviève Bouilly-Leconte, font part de la naissance de leur fils Philippe. 26 juillet.

Remerciements

— Mme Maurice Dreyfus et famille dans l'impossibilité de répondre aux nombreuses marques de sympathie adressent ici leurs remerciements émus.

Nouvelles diverses

— M. Ernest Lafont, ministre de la santé publique et de l'éducation nationale, a ordonné une nouvelle enquête sur les établissements de Berck, recevant des malades enfants et adultes, au titre de l'assistance. Il vient d'être procédé à cette enquête par un inspecteur général des services administratifs, assisté de cinq médecins des services d'hygiène.

Dès que tous les rapports auront été remis au ministre qui a recueilli, d'autre part, l'avis de plusieurs spécialistes, des mesures immédiates seront prises pour remédier aux inconvénients les plus graves qui ont été constatés.

— Aux noms des élèves les plus souvent nommés de la classe quatrième A1 du lycée Charlemagne, il convient d'ajouter celui du jeune Elie Bennamias (9 citations).

FAITS-DIVERS

Une bagarre entre Jeunesses patriotes et communistes

Les Jeunesses patriotes du quartier d'Avron s'étaient réunis, hier soir, au nombre d'une soixantaine, dans un débit de la rue de la Réunion, pour y entendre une de leurs adhérentes, Mlle Dulom, traiter de la question nord-africaine. La réunion se déroulait dans le calme en dépit de la présence dans la rue d'un petit groupe de communistes, petit groupe qui devait bientôt grossir et donner, un instant après, l'assaut au café. Au nombre d'une centaine, les agresseurs envahirent la salle de la réunion. Une bagarre violente éclata, les vitres volèrent en éclats, des coups de revolver retentirent.

Les Jeunesses patriotes attaqués se défendirent. Quand la police arriva sur les lieux, trois personnes gisaient plus ou moins grièvement blessées. A la vue des agents, les communistes s'étaient

Les blessés, conduits à l'hôpital, sont MM. Lucien Faes, 25 ans, une balle dans le ventre; Ernest Roux, 45 ans, une balle au côté gauche; Ifrid Casse, 38 ans, éraflure au front. Seul l'état du premier est grave.

Au débit de la rue de la Réunion, la police a mis en état d'arrestation trente membres des Jeunesses patriotes, dont la conférencière, qui ont été dirigés sur le commissariat de Charonne.

Accident d'aviation. — Au cours d'un essai de réception, un avion stratosphérique du centre de Toussus-le-Noble, piloté par l'aviateur Marcel Cogno, 27 ans, s'est écrasé au sol et a pris feu, à Cravent (Seine-et-Oise), hier, vers 17 heures.

L'aviateur, qui avait pris son vol vers 15 h. 45, avait dépassé l'altitude de 9,000 mètres, lorsque, après avoir paru un instant livré à lui-même, l'appareil se mit en vrille et s'écrasa au sol. L'infortuné pilote périt carbonisé.

On se demande si la durée de son vol aux très hautes altitudes n'a point provoqué chez Cogno un malaise qui devait lui être fatal.

L'avion stratosphérique qui a été détruit faisait, depuis trois ans, l'objet d'études et de mises au point. Il s'agissait d'un prototype, équipé selon des dispositifs nouveaux et qui avait atteint vendredi, au cours d'essais, l'altitude de 9,700 mètres.

Découverte d'un cadavre dépecé. — Des ouvriers des P.T.T., travaillant aux lignes téléphoniques sur la route de la Corniche d'Or, ont trouvé sur les bas-côtés de la route, à quinze cents mètres environ de la gare du Trayas (Var), deux paquets soigneusement ficelés et contenant deux jambes amputées, des pieds, un bras et le crâne d'un homme adulte.

L'identité de la victime, dont la mort remonterait à deux mois environ, n'a pu être établie. Le parquet de Draguignan a commis un médecin légiste pour examiner les débris du cadavre, dont le tronc n'a pas été retrouvé.

L'enquête sur un mystérieux assassinat. — Nous avons signalé qu'on avait découvert, dans un champ, à Monceaux-en-Bessin (Calvados), le cadavre d'un inconnu qui avait été assassiné. Les constatations faites sur place laissent croire que le corps de la victime a été amené en automobile peu d'heures après le crime, à Monceaux-en-Bessin, puis traîné depuis le bord de la route jusqu'au milieu du champ.

C'est à cela d'ailleurs que se bornent les indications recueillies par les enquêteurs : la victime, inconnue dans la région, n'a en effet pas encore été identifiée et aucune piste sérieuse n'est suivie.

Après la faillite de la Travelers Bank. — Des dépêches d'agences signalent de New-York que l'avoir des trois frères Bertrand, Coles et George Neidecker a été consigné entre les mains de M. John O. Ryan, ancien commissaire de police de New-York, qui sera chargé de la répartition de l'actif entre les créanciers.

Vol artistique. — La société archéologique « le Vieux-Marly » nous communique :

« La série des vols artistiques continue.

» A Marly-le-Roi une Vierge ancienne en bois sculpté, connue dans le pays depuis trois cents ans, vient de disparaître dans des conditions mystérieuses et troublantes. Une enquête judiciaire est ouverte. »

— Une escouade du 28e tirailleurs se rendant à l'exercice a découvert hier dans un bosquet, à un kilomètre du camp de Sathonay (Ain), le cadavre du caporal Abdellah ben Saïl, 25 ans, qui avait eu la gorge tranchée, après avoir, semble-t-il, soutenu une vive lutte contre son agresseur. Un des camarades de la victime a été arrêté.

FEUILLETON DU *Temps*
DU 7 AOUT 1935

LA MUSIQUE

AU CONSERVATOIRE

III

Concours de piano et de harpe

Nous continuons aujourd'hui notre excursion musicale autour du Conservatoire. Notre enquête a porté jusqu'à présent sur les classes d'écriture et d'instruments, qui intéressent, plus que toutes les autres, l'avenir de notre art lyrique. Mais, seuls, les initiés, les spécialistes et ceux qui ont en souci l'état de la question musicale font grand cas de ces classes. Les épreuves de fin d'études des pianistes, des harpistes et des chanteurs sont davantage à la portée du public.

Une foule surexcitée d'amateurs, d'indiscrets et de curieux se pressait dans la salle pour ces dernières séances. La chaleur suffocante agissait puissamment sur les nerfs des auditeurs. On discutait, on tranchait sur les mérites des candidats. On protestait contre quelques décisions du jury. Chacun s'attribuait une compétence irrésistible en la matière. Chacun s'octroyait le droit d'émettre un jugement définitif. Chacun contestait les décisions des jurés.

Les résultats du concours de piano (femmes) ont même provoqué une bagarre. La séance, commencée à 9 heures du matin, n'avait pris fin qu'à 9 heures du soir. L'atmosphère, orageuse, était comme traversée de flammes. Quarante-neuf concurrentes nous avaient fait entendre quarante-neuf fois à la suite le premier mouvement de la *Sonate* en *ut* mineur (op. 111) de Beethoven. Aucune de ces jeunes filles (auxquelles on reconnaît volontiers, par ailleurs, une réelle supériorité de technique). n'était parvenue à traduire complètement le sens poignant et sublime de la dernière sonate que le maître de Bonn ait écrite pour le clavier. Dans ces conditions, il était impossible de chercher et de trouver le classement exact de ces candidates errantes et fourvoyées. Les récompenses avaient été concédées moins pour l'exécution du sujet donné que pour de fines particularités professionnelles, qui devaient nécessairement échapper à l'assistance. Très tard dans la soirée, à la proclamation des prix, les parents et les amis des élèves exhalèrent leurs colères ou leurs lamentations. A la sortie, les jurés furent houspillés et menacés. Nous fûmes pris à témoin des injustices criantes qu'on leur reprochait. Essayons de nous prononcer ici avec calme et impartialité.

La *Sonate* en *ut* mineur, dédiée à l'archiduc Rodolphe, a été terminée le 13 janvier 1822. Elle a été composée dans la troisième et suprême période, — celle de la *Messe solennelle*, de la *IXe symphonie*, avec chœurs et des quatre derniers quatuors. Beethoven s'était alors comme cloîtré dans sa solitude et sa misère. Il était devenu complètement sourd. Harcelé sans cesse par ses souffrances physiques et morales, il avait versé tout son long songe passionné dans son ultime sonate. C'est là, un extrait du « testament final », où il résumait avec une concision fulgurante la lutte qu'il avait menée contre le destin. Plus de préparation ni d'introduction. Après une dissonance brutale, le vieux maître s'engageait, sur un rythme épique, dans le plein de son sujet. A travers les grondements accrus de la tempête. éclatait et montait le sombre motif de la douleur de l'homme. Une pause pleine d'angoisse marquait le début du combat. Au plus fort de la lutte, jaillissait un thème libre, clair et consolant. La bataille recommençait plus âpre. Elle était de nouveau interrompue par le thème de courage et d'espoir.

Rossini, qui avait fait visite à Beethoven à la même époque, dit : « Ce qu'aucun burin ne saurait exprimer, c'est la tristesse indéfinissable répandue sur tous les traits de ce malheureux, tandis que, sous d'épais sourcils, brillaient, comme au fond de cavernes, des yeux qui, bien que petits, semblaient vous percer. » M. Edouard Herriot, qui rapporte ces paroles dans sa belle et puissante étude sur Beethoven, s'écrie : « Ses yeux! Ses yeux toujours. Musiciens qui osez interpréter les dernières sonates, ces poèmes couleur de soir, faites briller pour nous la flamme de ces regards! Voici les aveux d'un génial infortuné à qui, désormais, tout échappe. » (1).

Les élèves qui ont participé au récent concours de piano s'épuisèrent en vains efforts pour arriver au fond de cet art tragique et majestueux. Le caractère pathétique de la méditation beethovénienne est à l'opposé de la nature féminine. Les frêles et fraîches jeunes filles qui ont défilé devant nous ne paraissaient nullement informées des tourments de l'existence de Beethoven. Elles n'ont elles-mêmes ni assez vécu ni assez souffert pour comprendre les sentiments déchirants ou généreux qui respirent dans la *Sonate* en *ut* mineur. Le jury n'en distribua pas moins, un peu au hasard, de nombreux lauriers. On ne lui a pas su gré de son indulgence.

Premiers prix. — Mlle Hamilton (élève de M. Riera), l'une des très rares concurrentes qui aient ressaisi quelque chose de la pensée beethovénienne. Elle a un jeu net et vigoureux. Aucun sentimentalisme factice. Elle ne rêve pas de grandes choses. Elle reste dans la vérité, dans la simplicité. Elle a déchiffré avec goût et sensibilité la très pure et très émouvante page de lecture à vue de M. Jean Gallon, page qui est comme un délicat hommage à Gabriel Fauré. Mlle Collinson (élève de M. Lazare Lévy) a été nommée en second lieu on ne sait trop pourquoi. Elle n'est qu'excellente musicienne. Elle joue avec habileté, sans plus. D'autres candidates comme Mlles Potier, Chaisemartin, Cabos, Réard, Levinsky, Pineau, Veau, qui n'ont pas trouvé grâce devant le jury, avaient infiniment plus de chaleur, de conviction, d'élévation de cœur.

Deuxièmes prix. — Mlle Kusama (élève de M. Lazare Lévy), une petite Japonaise âgée de treize ans, a déjà une technique robuste, dure, sèche. Elle jongle avec les difficultés. Une gamine athlétique, qui engage le combat dans les règles. Elle semble prendre part à un exercice d'acrobates et de lutteurs nippons. Beethoven doit lui apparaître comme un guerrier légendaire, comme un samouraï géant, entraîné aux tours périlleux. Mlle Ruffin (élève de Mme Marguerite Long) a un joli toucher. Dans sa gradation de teintes, elle fait preuve d'une musicalité sans défaut. Elle interpréterait mieux Mozart que Beethoven. Mlle Cavard (élève de M. Lazare Lévy) possède une certaine virtuosité. Malheureusement son interprétation a été établie sans plans ni nuances. Sa lecture à vue était parfaite. Mlle Doyen (élève de M. L. Lévy), qui n'a que treize ans, a joué d'incomparable manière la fin du morceau de concours. Elle a déchiffré avec moins de bonheur. Mlle Paugnier (élève de M. Staub) n'a qu'une pratique consommée du métier. Elle lit avec facilité à première vue. Mlle Veau (élève de M. Yves Nat) a une belle sonorité. Elle place ses accents un peu à l'aventure. Elle déchiffre en musicienne experte. Mlle Laflèche (élève de M. Staub) a un jeu très correct, très homogène. On aurait cru entendre un piano mécanique.

Premiers accessits. — Mlle Gartenlaub (élève de Mme M. Long) a un cachet de style et une constante application. Encore une enfant de treize ans! Mlle Verzieux (élève de M. Staub) a capricieusement bouleversé les mouvements. Mlle Barthélemy (élève de M. L. Lévy) a non moins bousculé le rythme. Une petite brutale, comme disait Mme de Sévigné. Mlle Mèghe (élève de M. L. Lévy) était bien dans le sentiment beethovénien. Il est regrettable qu'elle ait « accroché » parfois. Mlle Merlault (élève de M. Yves Nat) nuance à ravir. Sa technique ne semble pas très assurée. Mlle Cabos (élève de M. Yves Nat) avait une juste idée de la *Sonate* en *ut* mineur. Elle en a marqué avec intensité les intentions et méritait d'être nommée parmi les premières lauréates. Certains de ses accents étaient tirés du profond de l'âme. Mlle Paschoud (élève de M. Yves Nat) met un attrait sensible dans son jeu. Elle a semblé fort gênée pendant la lecture à vue. Mlle Vioux (élève de M. Yves Nat) a un toucher exquis. Son interprétation valait par l'intelligence et par la grâce. On s'attendait à lui voir attribuer un deuxième prix. Mlle Flot (élève de M. L. Lévy) a été la dernière de la liste des concurrentes. On n'a pas prêté assez d'attention à sa technique pleine de fermeté. Mlle Demessieux (élève de M. Riera) a une sensibilité ardente. Dans son exaltation, elle « tapait » quelquefois à côté.

Deuxièmes accessits. — Mlle Madeuf (élève de M. Riera) avait commencé le mieux du monde. Elle s'est troublée par la suite et a « accroché ». Mlle Chambeau (élève de M. Riera) a également « accroché ». Elle a des dons d'expression dramatique qu'elle aurait pu mettre davantage en valeur. Mlle d'Arco (élève de Mme M. Long) a un mécanisme précis et mordant. Mlle Léonet (élève de Mme M. Long) est une pianiste d'avenir. Elle fait déjà prestige. Sa confuse lecture à vue lui a beaucoup nui dans l'esprit du jury. Mlle Barradell (élève de Mme M. Long) a de la fougue, souvent de l'autorité. Elle prend trop de libertés avec la mesure. Mlle de Catalano (élève de Mme M. Long) a de la distinction mais joue sans discernement. Mlle Descours (élève de M. L. Lévy) phrase avec goût. Portée à renchérir, elle a déformé la ligne et le rythme de Beethoven. Mlle Garibaldi (élève de M. Yves Nat) a un tempérament romantique. Elle s'abandonne à ses facultés brûlantes, dévorantes. Elle a faibli au cours de la lecture à vue.

Sept candidates, qui avaient obtenu des deuxièmes prix en 1933 ou en 1934, n'ont pas été élevées jusqu'à la récompense suprême. Plusieurs d'entre elles en étaient pourtant dignes : Mlle Potier, qui a des doigts de virtuose et sait nuancer ses basses; Mlle Colette Réard qui, une flamme au front, possède d'éblouissants moyens d'expression; Mlle Pineau, qui est une artiste de l'essence la plus subtile; Mlle Chaisemartin, dont la technique est mûrie, amenée à un haut degré d'excellence. Mlle Levinsky, premier accessit de l'an passé, pouvait, de son côté, prétendre au premier rang. Sans emphase ni affectation d'originalité, elle a dégagé la pensée beethovénienne, dans sa véhémence pathétique. Elle s'est légèrement égarée dans sa lecture à vue. Il y avait de quoi l'en excuser, ainsi que ses camarades. Songez que, par cette journée tropicale, une cinquantaine de jeunes filles avaient été enfermées dans une pièce étroite, dont portes et fenêtres avaient été rigoureusement closes. Les candidates en sortaient une par une, pour subir l'épreuve du déchiffrage. Les dix premières, qui avaient moins longtemps souffert de leur claustration, se comportèrent assez bien devant la page de lecture à vue. Les quarante autres, de plus en plus incommodées par la chaleur, manquaient de s'évanouir en arrivant sur scène. Les conditions du concours, pour cette partie de la séance, auraient dû être modifiées.

Le concours de piano (hommes) nous a laissé meilleure impression. Treize candidats affrontaient l'épreuve. Ils avaient à interpréter la quatrième *Ballade* de Chopin, dédiée à la baronne C. de Rothschild, et à déchiffrer une preste et malicieuse page de lecture à vue de M. Georges Hüe. La quatrième *Ballade* a été composée à Nohant, au cours de l'été de 1842. Le charme tendre et profond du génie de Chopin circule dans toutes ces pages d'une mélancolie unie à je ne sais quelle pureté aérienne. Eugène Delacroix, également invité par George Sand dans sa propriété du Berry, était devenu le compagnon fervent du maître polonais. « Par instants, écrivait alors Delacroix, il vous arrive par la fenêtre ouverte sur le jardin des bouffées de la musique de Chopin qui travaille de son côté; cela se mêle au chant de rossignols et à l'odeur des roses. »

Premiers prix. — M. Maggiar (élève de Mme M. Long) nous a fait entendre cette musique (mêlée au chant de rossignol et à l'odeur des roses). C'est un virtuose de grande race et qui doit atteindre à la célébrité. Il a, seul, déchiffré en savant et en artiste. M. Leca (élève de Mme M. Long) possède des qualités de solidité, une ardeur concentrée. M. Aubert (élève de M. L. Lévy) n'est pas tout à fait de la même lignée. Son jeu manque de poésie sinon de relief.

Deuxièmes prix. — M. Théméli (élève de Mme M. Long) est un musicien aveugle. Il joue avec une sensibilité aiguë, sans grossir ni forcer l'effet. Il trouve le trait qui pénètre. M. Lilamand (élève de Mme M. Long), a fait admirer une rare délicatesse de toucher. un très souple *legato*.

Premiers accessits. — M. Postelnikoff (élève de M. Riera), n'est qu'un pianiste rigide et pointilleux. M. Valz (élève de Mme L. Long) déclare plus finement ses dons et nous a touchés par son interprétation élégante et fondue.

Deuxièmes accessits. — M. Dervaux (élève de M. Yves Nat) souffle son feu intérieur à l'œuvre de Chopin. Il se dérègle vite et brouille les couleurs. M. Painchaud (élève de M. L. Lévy) n'a eu que quelques vives échappées.

Comme chaque année, le concours de harpe nous a reposés de nos fatigues et de nos émotions. Chaque fois on apprécie davantage la haute valeur et l'efficacité de l'enseignement de M. Marcel Tournier. Le morceau de concours était la *Ballade* en *si* bémol mineur de M. Henri Büsser, de l'inspiration la plus lumineuse et la plus variée. Le quatuor Krettly prêtait de son rayon à cette séance accomplie en son genre. Ingénieuse page de lecture à vue de M. Marcel Grandjany.

Premiers prix.— Mlle Sebright, qui manque un peu de séduction. Elle a déjà l'esprit didactique et déploie en vigueur ses qualités. Elle déchiffre en musicienne avertie. Mlle Scheffel est plus alerte. Elle possède la fibre vibrante. Son talent se présente sous un aspect plus ample. Elle déchiffre avec moins d'assurance que Mlle Sebright.

Deuxième prix. — Mlle Pasquali fait une grande part au convenu. Son jeu est habilement gradué et peut agréer à tous par sa douceur. Aucune trace d'enthousiasme ni d'originalité.

Premier accessit. — Mlle Will, dont la sonorité est un peu sèche mais qui témoigne de vivacité.

Deuxièmes accessits. — Mlle Chapon a été attachante d'un bout à l'autre de son exécution. Elle a un jeu perlé et scintillant. Elle a triomphé gentiment des difficultés de l'œuvre de M. Henri Büsser, mais non de celles de la page de lecture à vue. Mlle Trachier attaque avec franchise, avec audace. Elle ne poursuit pas son effort. M. Le Du entre dans le détail. Il prête à chacun des trois thèmes de la *Ballade* en *si* bémol mineur le caractère voulu. Son jeu n'est ni assez animé ni assez soutenu.

Demeurons aujourd'hui sur le souvenir du spectacle plein de fraîcheur que nous ont offert les élèves de M. Marcel Tournier. L'éducation conservatoriale s'est dessinée à nos yeux pour une partie essentielle. L'enquête que nous avons menée avec scrupule se terminera la prochaine fois sur les concours de chant et de déclamation lyrique.

HENRY MALHERBE.

(1) *La Vie de Beethoven*, par M. Edouard Herriot, dans la collection « Vies des hommes illustres » (librairie Gallimard).